

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 21/10/2025 - 9704 - 2009 B 00319 - 510 928 112 - A L EAU PLOMBIER

Désignation de l'entreprise				SAR A L EAU PLOMBIER				Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise				7 RUE DU CANADA 62580 NEUVILLE ST VAAST											
SIRET				5 1 0 9 2 8 1 1 2 0 0 0 1 8											
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 2				Durée de l'exercice précédent * 1 2							
								Exercice N clos le 3 1 1 2 1 2 0 2 4 1							
ACTIF				Brut 1				Amortissements-Provisions 2				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilitisations corporelles *		028	31 980	030	22 603			9 377						
	Immobilitisations financières * (1)		040	300	042				300						
Total I (5)			044	32 280	048	22 603			9 677						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	5 455	052				5 455						
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	2 628	066				2 628						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	58 331	070				58 331						
		Autres * (3)	072	3 751	074				3 751						
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	29 624	086				29 624						
	Charges constatées d'avance *		092	4 646	094				4 646						
	Total II			096	104 434	098			104 434						
	Total général (I + II)			110	136 714	112	22 603		114 111						
PASSIF								Exercice N NET 1							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120					5 000							
	Écarts de réévaluation		124												
	Réserve légale		126					500							
	Réserves réglementées *		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131					77 094							
	Report à nouveau		134					(29 975)							
	Résultat de l'exercice		136					32 525							
	Subventions d'investissement		137												
	Provisions réglementées		140												
	Total I			142				85 144							
Provisions pour risques et charges			Total II	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					379							
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166					17 714							
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	7 487				10 859							
	Comptes courants d'associés		173					16							
	Autres dettes		175												
	Produits constatés d'avance		174												
	Total III			176				28 967							
	Total général (I + II + III)			180				114 111							
	RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195							
(2)		Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								
(3)		Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

LcR

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAR A L EAU PLOMBIER		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						3 1 1 2 0 2 4		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	105 818		
	Production vendue	Biens	215		214	167 140		
		Services *	217		218	72 020		
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(8 500)		
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitations reçues			226				
	Autres produits			230	6 215			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	342 693	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	75 584			
	Variation de stocks (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	31 645			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	(489)			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	139 491			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 017	244	4 428	
	Rémunérations du personnel *			250	35 170			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	16 410			
	Dotations aux amortissements *			254	2 599			
	dont amortissement du fonds de commerces			255				
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	5	
	Total des charges d'exploitation (II)						264	304 843
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	37 851	
Produits financiers (III)		280	24	Charges financières (V)		294	30	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347		300	1 947		
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinqui D))		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	3 372			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	32 525	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	32 525	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 372			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	347		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	2 415	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
				JEI (44. sexies A)	989			
	ZRI (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181			
	ZFANG 44. quaterdecies	343		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septuagies)	993			
	Crédance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	38 312
	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * 15 835 dont imputés sur le résultat :			360	15 835			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	22 477	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				372				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

LOR

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAR A L EAU PLOMBIER

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	22 803	442		444	4 887	446	17 916				
	Installations générales agencements divers	450	8 177	452		454		456	8 177				
	Matériel de transport	460	2 938	462		464		466	2 938				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 949	472		474		476	2 949				
Immobilisations financières		480	300	482		484		486	300				
TOTAL		490	37 166	492		494	4 887	496	32 280				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	16 539	532	1 503	534	4 756	536	13 287		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 375	542	565	544		546	3 940		
	Matériel de transport	550	2 677	552	262	554		556	2 938		
	Autres immobilisations corporelles	560	2 169	562	269	564		566	2 438		
TOTAL		570	24 759	572	2 593	574	4 756	576	22 603		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Matériel et outil									

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	⑤	Long terme								
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1	4 887	4 756	131		(131)									
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	4 887	580	4 756	582	131	584		586	(131)	588		589	
		Plus-values taxables à 19 % ①			579			Régularisations	590		583		594	595
TOTAL								596	(131)	585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DGFIP N°2033-B-SD 2025

Extension

[illegible]

SAGE Exports-comptables janvier 2025

42

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : SAR A L EAU PLOMBIER

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	15 835
Déficits transférés de plein droit (article 209-11-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	15 835
Déficits reportables	984	(0)
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	(0)

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	3 754
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	3 754
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	12 398
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	12 398
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	38 798
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	28 157
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: SAR A L EAU PLOMBIER															Néant ☐ *						
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024															Données en nombre de mois					1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																					
Effectif moyen du personnel * :															376						
Dont apprentis															657						
Dont handicapés															651						
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861						
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108		344			978	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															118						
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															119						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105						
TOTAL 1															106		344			978	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115		6			215	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143						
Subventions d'exploitation reçues															113						
Variation positive des stocks															111		489				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153						
TOTAL 2															144		6			704	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)																					
Achats															121		118			979	
Variation négative des stocks															145		8			500	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															125		96			114	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															146		464				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133						
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148		5				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135						
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															150		131				
TOTAL 3															152		224			193	
IV - Valeur ajoutée produite																					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															137		127			489	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117		127			489	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															020		X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022		344			978	
Effectifs au sens de la CVAE *															023						
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															026						
Période de référence															024		0			1	
Date de cessation															/		/			/	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Leon

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

5 1 0 9 2 8 1 1 2

Dénomination de l'entreprise

SAR A L EAU PLOMBIER

Adresse (voie)

7 RUE DU CANADA

Code postal

62580

Ville

NEUVILLE ST VAAST

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille LALLOYER Prénom(s) CHRISTIAN
Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance: Date 16/07/1968 N° Département 62 Commune BETHUNE Pays
Adresse : N° 7 Voie RUE DU CANADA
Code Postal 62580 Commune NEUVILLE ST VAAST Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122024

SIREN

5 1 0 9 2 8 1 1 2

Dénomination de l'entreprise

SARL EAU PLOMBIER

Adresse (voie)

7 RUE DU CANADA

Code postal

62580

Ville

NEUVILLE ST VAAST

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

29



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD
2025Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SAR A L EAU PLOMBIER 7 RUE DU CANADA 62580 NEUVILLE ST VAAST					
SIRET	5	1	0	9	2
	8	1	1	2	0
	0	0	0	1	8
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		PLOMBIER CHAUFFAGISTE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	22 477	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %			
Autres PV imposables à 19 %					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					SAGE COALA EXPERTS
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
ARGECO ARRAS SUD 26 ROUTE DE CAMBRAI 62217 TILLOY-LES-MOFLAINES Tél: 03.21.58.98.94			Tél:		
CGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 12052025 Lieu : NEUVILLE ST VAAST		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: ERANT LALLOYER		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature :		
Prestataire :					

L L O

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
CHRISTIAN LALLOYER Gérant	50	2024	35 170					
7 RUE DU CANADA 62580 NEUVILLE ST VAAST								

I DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

62

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		


EAU PLOMBIER
 7 rue du Canada
 62580 NEUVILLE ST VAAST
 Tél : 06 37 68 57 30
 Mail: cleauplombier62580@gmail.com
 Siret 510 928 112 00018

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (SARL)

Société à responsabilité limitée A L'EAU PLOMBIER

Au capital de 5000 €

Siège social : 7 rue du Canada

62580 NEUVILLE ST VAAST

RCS ARRAS 510 928 112

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq et le 12 juin à 15 heures, l'associé unique à établi au siège social, l'assemblée générale ordinaire sur convocation du gérant.

Représenté par :

Monsieur LALLOYER Christian

Représentant cent pour cent des parts en pleine propriété,

Monsieur LALLOYER Christian préside la séance en qualité de gérant

Le président dépose sur le bureau ;

- Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que l'inventaire ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- La feuille de présence

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus au gérant,
- Affectations des résultats,

Convention visées à l'article L223-19 du code de commerce,

- Rémunération du Gérant,
- Questions diverses

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demande plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 en autre réserve, ce montant à 32525 € (en report à nouveau pour compenser les pertes antérieures de 29975€ et le solde de 2550 en autres réserves).

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur LALLOYER et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce.

- Location du bureau et dépôt montant de l'exercice 30000 €

Quatrième résolution

Le gérant décide de prendre une rémunération de 35170 € pour l'exercice.

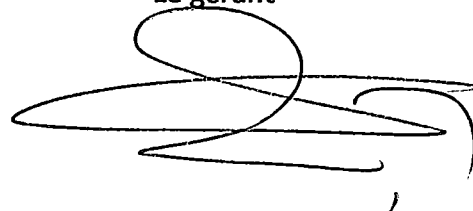
Cinquième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Mr LALLOYER, pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Le gérant

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Société à responsabilité limitée A L'EAU PLOMBIER

Au capital de 5000 €

Siège social : 7 rue du Canada

62580 NEUVILLE ST VAAST

RCS ARRAS 510 928 112

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 12 juin 2025

Monsieur LALLOYER Christian	Associé unique	100%
7 rue du canada	100%	des voix
62580 NEUVILLES ST VAAST	des parts	

Le gérant certifie exacte la feuille de présence, faisant apparaître que l'associé unique représente 100% des parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 100% des voix.

Le gérant

